



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif

Première session
24-26 novembre 2009
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Le programme de la séance d'ouverture sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur pour la session.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire (E/ESCAP/CMP/L.1) et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaire. Le secrétariat exposera au Comité le fonctionnement, l'objectif et le rôle du Comité; il expliquera comment l'ordre du jour répond aux objectifs énoncés dans son mandat.

4. Impact de la crise financière et économique sur les économies d'Asie et du Pacifique, modèles de redressement, politiques adoptées et rôle de la coopération régionale et internationale

Le Comité sera saisi du document intitulé « Impact de la crise financière et économique sur les économies d'Asie et du Pacifique, modèles de redressement, politiques adoptées et rôle de la coopération régionale et internationale » (E/ESCAP/CMP/1). Dans ce document, le secrétariat : a) donne des renseignements à jour sur l'impact de la crise économique et les conséquences qui s'ensuivent; b) s'appuie sur une analyse comparée des expériences passées pour apprécier la nature du mouvement de redressement qui se dessine, les politiques de réaction adoptées par la région, les enseignements à retenir et les vides à combler; c) examine certaines questions particulières concernant notamment l'efficacité et les conséquences à long terme de la politique budgétaire comme instrument de gestion des crises économiques et le rôle des politiques monétaires dans la période de l'après-crise; d) évalue les mécanismes de transmission de la crise, notamment par les échanges commerciaux, les flux de capitaux et les politiques du taux de change.

Les problèmes de politique générale examinés dans le document sont centrés sur le paysage macroéconomique après le passage de la crise et sur les conséquences des initiatives de réforme à l'échelon mondial, outre le rôle de la coopération régionale et des décisions prises à l'échelon régional pour appuyer les initiatives mondiales. Le document présente une perspective régionale sur les recommandations issues des initiatives internationales, en particulier de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement, tenue à New York du 24 au 26 juin 2009.

Les pays membres voudront peut-être faire part de leur expérience au sujet de l'incidence de la crise sur les résultats macroéconomiques et le Comité voudra peut-être donner des orientations en suggérant des mesures susceptibles de relancer et de promouvoir la croissance économique. Plusieurs experts éminents seront invités à partager leurs connaissances sur les questions relevant de ce point de l'ordre du jour afin de favoriser un dialogue interactif sur les politiques.

5. Incidence de la crise économique sur la pauvreté et le développement inclusif : politiques mises en œuvre et politiques envisageables

La crise économique mondiale menace d'anéantir les gains de développement des dix dernières années et pourrait précipiter une tragédie humaine dans de nombreuses régions du monde en développement dont l'Asie et le Pacifique. Pour les décideurs publics, la grande difficulté est aujourd'hui d'obtenir un redressement rapide en se préoccupant spécialement de la situation des populations pauvres et les plus vulnérables afin d'éviter que la crise économique dégénère en crise humaine.

Le Comité sera saisi du document intitulé « Incidence de la crise économique sur la pauvreté et le développement inclusif : politiques mises en œuvre et politiques envisageables » (E/ESCAP/CMP/2). Dans ce document, le secrétariat examine les tendances récentes de la pauvreté pécuniaire, de la répartition du revenu et de certains indicateurs sociaux dans les pays de la région. Il étudie et évalue aussi les effets de la crise économique et financière mondiale sur la pauvreté, le développement inclusif et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays appliquent des politiques et des programmes destinés à atténuer les conséquences négatives dans ces domaines. Le secrétariat analyse ces politiques et programmes et suggère d'autres choix à envisager aux échelons national, régional et international, conformes notamment aux recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement.

Les pays membres voudront peut-être faire part de leur expérience au sujet de l'incidence de la crise et le Comité voudra peut-être donner au secrétariat des orientations quant aux mesures susceptibles d'atténuer les conséquences négatives pour la réduction de la pauvreté, le développement inclusif et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs experts éminents seront invités à partager leurs connaissances sur les questions relevant de ce point de l'ordre du jour afin de favoriser un dialogue interactif sur les politiques.

6. Application en Asie et dans le Pacifique du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : progrès accomplis, obstacles rencontrés et orientations envisageables

Le Comité sera saisi du document intitulé « Application en Asie et dans le Pacifique du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : progrès accomplis, obstacles rencontrés et orientations envisageables » (E/ESCAP/CMP/3).

L'Assemblée générale, par sa résolution 63/227, a décidé notamment de convoquer, à un haut niveau, dans le courant de l'année 2011, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui procédera à une évaluation approfondie de l'exécution du Programme d'action par les pays les moins avancés et leurs partenaires pour le développement, qui permettra d'échanger des informations sur les meilleures pratiques et de partager les enseignements à tirer, qui identifiera les obstacles et les contraintes rencontrés et qui cernera les mesures et les initiatives nécessaires pour les dépasser. Dans le document E/ESCAP/CMP/3, le secrétariat : a) présente une brève analyse de la situation des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, particulièrement du point de vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; b) traite aussi brièvement des divers engagements annoncés au titre d'un certain nombre d'initiatives régionales et mondiales récentes, comme le Document final du Sommet du Groupe des Vingt (Le Plan global pour le redressement et la réforme), la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, du Plan d'action d'Accra et du Programme de Doha pour le développement, en évaluant leur pertinence par rapport aux besoins des pays les moins avancés. Les membres voudront peut-être exprimer leurs vues et décrire leur expérience au sujet de l'exécution du Programme d'action de Bruxelles.

Le Comité voudra peut-être donner des orientations supplémentaires au secrétariat pour la poursuite du processus d'examen et pour le développement de modalités concrètes de coopération dans le but : a) de tirer le meilleur parti des processus et des mesures de redressement régionaux et mondiaux pour sortir de la crise économique en cours; b) de promouvoir le développement durable et inclusif en faveur des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique.

7. Application de la résolution 65/4 de la Commission sur le renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CMP/4 dans lequel le secrétariat décrit les activités du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS). Dans le même document, le secrétariat présente un plan d'application de la résolution 65/4 de la Commission, destiné à renforcer le CERPEDECS en lui donnant les moyens de remplir sa mission de centre d'excellence régional piloté par ses membres et dont l'action se concentre sur la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires, avec une attention spéciale pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la faim et la malnutrition. Le Comité voudra peut-être examiner le plan d'application de la résolution susmentionnée et donner des orientations au secrétariat quant au contenu des projets de plan d'application, tout en formulant des suggestions sur les modalités d'exécution des activités prévues dans le plan.

8. Planification et suivi des programmes :

a) Examen de l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2008-2009 et des éléments saillants du programme de travail proposé pour la période biennale 2010-2011

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CMP/5 dans lequel le secrétariat : a) résume les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2008-2009; b) présente une évaluation préliminaire des résultats de la période dans le cadre du sous-programme 1 sur la pauvreté et le développement; c) expose les activités essentielles prévues pour la période biennale

2010-2011. Le Comité voudra peut-être donner au secrétariat des indications et des informations susceptibles de faciliter les activités préparatoires de l'exécution du programme de travail proposé pour la période biennale 2010-2011.

b) Examen du projet de cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CMP/6 contenant un projet d'énoncé des éléments essentiels du cadre stratégique de la CESAP pour la période biennale 2012-2013 concernant le sous-programme 1 sur les politiques macroéconomiques et le développement inclusif. Le projet de cadre stratégique décrit un ensemble d'objectifs, indique les résultats escomptés et définit une stratégie pour l'exécution du sous-programme 1. Le Comité vaudra peut-être exprimer sa position au sujet des priorités proposées et des principaux résultats à atteindre par le secrétariat pour la période biennale 2012-2013. À partir des observations du Comité, le secrétariat finalisera le projet de cadre stratégique qui sera soumis à l'examen de la Commission à sa soixante-sixième session.

9. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être soulever toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus. En particulier, à la suite des débats, les membres voudront peut-être envisager de proposer des projets de résolution sur des questions prioritaires concernant les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le développement inclusif. Le Comité vaudra peut-être aussi examiner les projets de résolution devant être soumis à la Commission à sa soixante-sixième session.

10. Adoption du rapport

Le Comité adoptera le rapport sur sa première session devant être soumis à la Commission à sa soixante-sixième session.

- - - - -